

**FRANCE**

# Plus d'un tiers des collèges et lycées n'ont pas tous leurs professeurs

**ÉDUCATION**

**Un mois après la rentrée, 35 % des établissements ont encore au moins un poste d'enseignant vacant, selon une enquête du SNPDEN.**

**Marie-Christine Corbier**  
@mccorbier

La rentrée « s'est bien passée », répète le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye. Mais les témoignages sont nombreux d'enseignants qui manquent à l'appel, dans un contexte inédit de pénurie.

Selon une enquête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN, dont « Les Echos » ont pris connaissance, un mois après la rentrée, 35 % des établissements affirment avoir au moins un poste d'enseignant vacant ; 32 % – ce ne sont pas forcément les mêmes – indiquent avoir au moins une absence longue non remplacée ; 35 % ont au moins un poste de personnel non enseignant qui n'a pas été pourvu.

« **Ecart de points de vue** » « C'est quand même dingue ! s'exclame Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN. On nous raconte que la rentrée s'est bien passée alors que, de toute évidence, il y a un écart de

points de vue. »

En visite, la semaine dernière, en Eure-et-Loir, Pap Ndiaye a expliqué qu'il manquait « moins des postes en tant que tels que des bouts d'heure par-ci par-là, et c'est cela que nous devons combler ». « Le ministre peut réfléchir en équivalents temps plein, réagit Bruno Bobkiewicz, mais l'élève, lui, s'en fiche, s'il n'a pas de professeur de technologie, ça veut dire qu'il n'a pas de cours de technologie. »

Comment va se dérouler le reste de l'année ? La situation inquiète d'autant que, pour avoir « un professeur devant chaque élève » à la rentrée, le ministre a puisé dans les viviers de remplacement.

Ces professeurs remplaçants sont « un enjeu majeur pour les élèves [et] les familles », rappellent les documents budgétaires attachés au projet de loi de Finances. Ils citent aussi l'engagement du Grenelle de l'éducation, selon lequel, en cas d'absence d'un professeur, écoles et établissements « devront assurer la permanence pédagogique sur l'ensemble du temps scolaire prévu pour les élèves ».

Le gouvernement a même fixé « des indicateurs d'efficacité et d'efficience du remplacement des personnels enseignants du point de vue du contribuable », selon ces mêmes documents.

Dans le second degré public, le taux de remplacement doit

ainsi passer de 94,7 % (2021) à 99 % (2023). Pour y parvenir, « le recours à des [...] cours en ligne ou au travail en autonomie, anticipé, et encadré sous la surveillance d'un assistant d'éducation (AED) » est évoqué.

Un décret publié fin 2021 permet d'attribuer des heures supplémentaires à ceux qu'on appelait autrefois les « pions ». « En théorie, cela existe, indique Sophie Vénéitay, du SNES-FSU, mais peu d'établissements l'ont mis en place car on manque d'AED, c'est donc peu probant. »

**Garderie déconnectée**

« Cela signifie qu'on intègre l'idée qu'on n'enverra pas de remplaçants lorsqu'on en aura besoin, s'étrangle Bruno Bobkiewicz. Sauf que cela suppose d'avoir un surveillant disponible par classe qui n'a pas cours. Or, dans la vraie vie, cela ne se passe pas comme ça. Cette proposition, qui peut séduire des parents, ressemble à de la garderie et serait déconnectée du vrai fonctionnement des établissements. »

En mai, l'académie de Nancy-Metz avait lancé des « visioprofesseurs » pour pallier le manque de remplaçants. À l'époque, le ministère assurait que cela n'avait pas vocation à être généralisé. Le gouvernement mise aussi sur « l'optimisation des organisations actuelles de remplacement [via] les espaces





numériques de travail ». Bruno Bobkiewicz y voit l'application du « pacte, consistant à demander aux enseignants d'effectuer un volant d'heures dans l'établissement pour remplacer des collègues absents ».

## 200 à 300 professeurs des écoles manquent encore.

### La question des remplacements est dans toutes les têtes.

Quant au premier degré, Pap Ndiaye évoquait la semaine dernière « 200 à 300 postes » manquants, et jugeait le nombre « très faible ». A l'approche de l'hiver, la question des remplacements est dans toutes les têtes. « La situation commence à être tendue dans certains départements » comme l'Oise ou l'Orne, selon le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire.

Pour le premier degré, les documents budgétaires évoquent pourtant un taux de remplacement de 90 % pour 2023, soit 12 points de plus par rapport à 2021 (78,4 %). Pour y parvenir, le gouvernement entend élargir à tous les départements une solution numérique « visant à améliorer l'efficacité des remplacements ». La procédure d'achat est en cours. « On ne pourra pas tout régler avec un logiciel, réagit Guislaine David, porte-parole du SNUipp-FSU. S'il n'y a pas de remplaçant disponible, le logiciel ne servira à rien. » ■

